



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: Rue du Limbourg 12 7700 Mouscron Belgique

📄 Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 Date du contrôle:
07/10/2024

📅 Prochaine visite avant le:
07/10/2025

👤 Agent-visiteur:
Simon Lemaitre

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	PEB Mouscron
Adresse	rue de la paix 2, 7700 Mouscron
Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	Rue du Limbourg 12, 7700 Mouscron
Adresse	Rue du Limbourg 12 7700 Mouscron Belgique
Installateur	
Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	Rue du Limbourg 12 7700 Mouscron Belgique
Code EAN	Nc
Numéro de compteur	1SAG120094470
GRD	Ores
Type de locaux	Maison

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Luchthavenlaan 25A/6 1800 Vilvoorde

Tel: +32 2 226 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



Base(s) Règlementaires



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Après le 01/10/1981 et avant le 01/06/2020
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)	

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Ores
Numéro de compteur	1SAG120094470
Code EAN	Nc
Liaison compteur-tableau	XVB 4X10
Tension de service	2 x 230 V
Protection générale	40 A 2P
Nombre de tableaux	1
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Autre
Résistance de terre (Ω)	0
Description de l'installation	TGBT 2 x 2P disj 15A 1,5 + 2,5mm ² 4 x 2P disj 25A 6 + 2,5mm ² TD 2 2 x 2P disj 16A



Contrôles et essai

Testeur d'installation: MT-004/24080635

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielles	NOK
Test BP du DDR	OK
ΔI_n	OK
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de terre (Ω)	0
Isolement ($M\Omega$)	?
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	NOK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----



Infractions

- Les schémas unifilaires et/ou d'implantations de l'installation sont à réaliser ou à compléter. (L1 2.12 ; 2.13 ; 3.1.2.1)
- La tension nominale doit être affichés sur le tableau. (L1 3.1.3.3)
- Absence de la prise de terre ou prise de terre à réaliser conformément aux prescriptions. (L1 2.5 ; 5.4.2.1 ; 8.2.1.11)
- Les liaisons équipotentielles principales ne correspondent pas aux prescriptions et/ou ne sont pas réalisées(L1 4.2.3.2 ; 5.4.2)
- Les liaisons équipotentielles supplémentaires ne correspondent pas aux prescriptions et/ou ne sont pas réalisées . (L1 4.2.3.2)
- Socles de prise de courant: le contact de terre est à relier à la terre de l'installation. (L1 4.2.3.2 , 4.2.4.3)
- (Re)placez la porte et/ou l'écran de protection du tableau. possibilité de contact avec des pièces nues sous tension. (L1 4.2.2)
- Les pièces nues sous tension et accessibles ne sont pas protégées correctement. (L1 2.4.1 ; 4.2.2)
- Obturez les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret. (L1 4.2.2)
- Réaliser le repérage du coffret, utiliser obligatoirement des lettres (L1 3.1.3)
- Prévoyez un ou des interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour salle de bain, lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils semblables.
- Adaptez l'intensité nominale de la protection fusible/disjoncteur/différentiel en fonction de la section des conducteurs. (L1 4.4.1.5 ; 5.2.4)
- Les interrupteurs, les prises et boîtes de branchement doivent être ajustés ou fixés. (L1 5.2.6)- transfo armoire
compteur
- Les conducteurs sont à isoler à leurs extrémités ou doivent être supprimés .
- Les interrupteurs, les prises et boîtes de branchement doivent être ajustés ou fixés. (L1 5.2.6) - cuisine
- Une protection contre les surintensités doit être prévue à l'origine du câble d'alimentation des coffrets secondaires, installés à plus de 3m de distance du tableau de répartition principal. (L1 4.2.2.2 ; 5.2.4) - à vérifier
- L'utilisation des blocs multiprises en pose fixe n'est pas permise. (L1 5.3.4.7) - étage
- Les schémas unifilaires et/ou d'implantations de l'installation sont à réaliser ou à compléter. (L1 2.12 ; 2.13 ; 3.1.2.1)
- La tension nominale doit être affichés sur le tableau. (L1 3.1.3.3)
- Absence de la prise de terre ou prise de terre à réaliser conformément aux prescriptions. (L1 2.5 ; 5.4.2.1 ; 8.2.1.11)
- Les liaisons équipotentielles principales ne correspondent pas aux prescriptions et/ou ne sont pas réalisées(L1 4.2.3.2 ; 5.4.2)
- Les liaisons équipotentielles supplémentaires ne correspondent pas aux prescriptions et/ou ne sont pas réalisées . (L1 4.2.3.2)
- Socles de prise de courant: le contact de terre est à relier à la terre de l'installation. (L1 4.2.3.2 , 4.2.4.3)
- (Re)placez la porte et/ou l'écran de protection du tableau. possibilité de contact avec des pièces nues sous tension. (L1 4.2.2)
- Les pièces nues sous tension et accessibles ne sont pas protégées correctement. (L1 2.4.1 ; 4.2.2)
- Obturez les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret. (L1 4.2.2)
- Réaliser le repérage du coffret, utiliser obligatoirement des lettres (L1 3.1.3)
- Prévoyez un ou des interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour salle de bain, lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils semblables.
- Adaptez l'intensité nominale de la protection fusible/disjoncteur/différentiel en fonction de la section des conducteurs. (L1 4.4.1.5 ; 5.2.4)
- Les interrupteurs, les prises et boîtes de branchement doivent être ajustés ou fixés. (L1 5.2.6)- transfo armoire
compteur
- Les conducteurs sont à isoler à leurs extrémités ou doivent être supprimés .
- Les interrupteurs, les prises et boîtes de branchement doivent être ajustés ou fixés. (L1 5.2.6) - cuisine



Une protection contre les surintensités doit être prévue à l'origine du câble d'alimentation des coffrets secondaires, installés à plus de 3m de distance du tableau de répartition principal. (L1 4.2.2.2 ; 5.2.4) - à vérifier
L'utilisation des blocs multiprises en pose fixe n'est pas permise. (L1 5.3.4.7) - étage

Remarques

- Le bien est meublé au moment du contrôle.
- Les schémas électriques sont à joindre au dossier technique de l'installation électrique.
- Le contrôle électrique porte uniquement sur les parties visible de l'installation.
- L'éclairage n'est pas placé de façon définitive.
- Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.
- Il est primordial que le responsable des travaux veille à ce que le matériel placé respecte scrupuleusement les prescriptions du fabricant tout au long de la durée de vie de l'appareil.
- Le contrôle porte uniquement sur les parties mentionnées sur le rapport.
- Les éventuels photos annexés au présent rapport ne sont pas exhaustives, il peut y avoir d'autres infractions dans le bien.



Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



Annexes

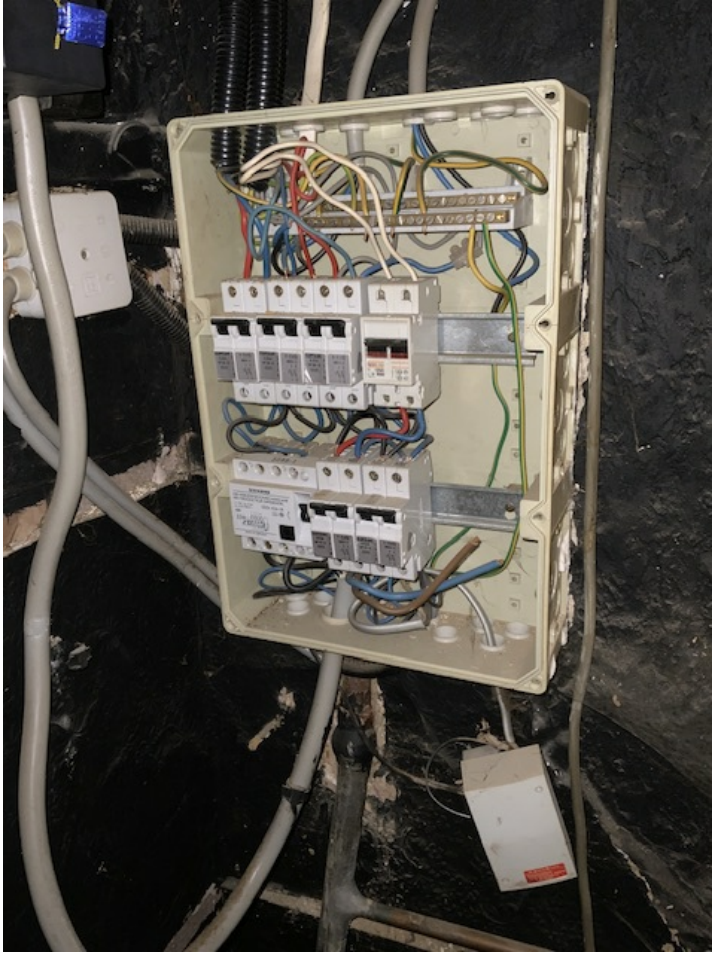




Tableau 1

Libellé	Photo
---------	-------



Libellé	Photo
Câble à fixer	

Libellé	Photo
Prisées à fixer	
TD à revoir	